

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE RIMOUSKI-NEIGETTE
MUNICIPALITÉ SAINT-EUGENE-DE-LADRIERE**

SEANCE EXTRAORDINAIRE DU 24 JUILLET 2023

A la séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité Saint-Eugène-de-Ladrière tenue à la salle du conseil municipal, 155 rue Principale, lundi le 24 juillet 2023 à 19h00.

Sont présents: Mesdames Stéphanie Rioux et Marie-Line D'Astous et Monsieur Pascal D'Astous et Germain Therriault, tous formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Claude Viel.

*** Madame Lorraine Michaud et monsieur Deave D'Astous sont absents.

Assistent également à la séance, la directrice générale et greffière-trésorière, madame Annie Fournier.

RÉSOLUTION 171-2023 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

ATTENDU QU' UNE séance extraordinaire a été convoquée par le maire;

Il est proposé par monsieur Pascal D'Astous et résolu à l'unanimité que la présente assemblée soit ouverte à 19h00. Le quorum requis est constaté.

RÉSOLUTION 172-2023 ACCEPTATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

ATTENDU QU' il est constaté que l'avis de convocation a été notifié, tel que requis par la loi, à tous les membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par madame Stéphanie Rioux et résolu à l'unanimité que l'avis de convocation est accepté tel que présenté.

RÉSOLUTION 173-2023 OCTROI D'UN CONTRAT POUR UNE ÉTUDE GÉOTECHNIQUE DANS LE CADRE DE LA RÉFECTION D'UNE PORTION DU RANG 5 OUEST

ATTENDU QUE suite à l'appel d'offres sur invitation écrite auprès de trois entreprises professionnels, une seule soumission nous est parvenue;

ATTENDU QUE suite à l'ouverture et à l'analyse de cette soumission, celle-ci s'est révélée conforme;

LER	21 465.06\$ avant taxes
-----	-------------------------

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par madame Marie-Line D'Astous et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière accorde le contrat à **LER**, au coût de **21,465.06\$ excluant les taxes** pour une étude géotechnique dans le cadre de la réfection du portion du rang 5 ouest.

RÉSOLUTION 174-2023 APPUI POUR LE DÉPÔT AU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ VOLET 4 POUR LE SOUTIEN À LA COOPÉRATION INTERMUNICIPALE POUR LE PROJET PLANS DE DÉVELOPPEMENT ET DE MISE EN COMMUN DES MUNICIPALITÉS RURALES DE LA MRC DE RIMOUSKI-NEIGETTE

CONSIDÉRANT QU'il est d'un intérêt collectif de maintenir et de bonifier le dynamisme, la richesse et la diversité de notre territoire et qu'en ce sens, la pérennité du développement de notre municipalité, dans toutes ses dimensions, est une priorité pour tous;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Rimouski-Neigette a proposé une démarche

collaborative aux municipalités rurales de son territoire afin d'élaborer leur plan de développement et d'étudier les opportunités de mise en commun en projets de coopération intermunicipale;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités d'Esprit-Saint, La Trinité-des-Monts, Saint-Narcisse-de-Rimouski, Saint-Marcellin, Saint-Anaclet-de-Lessard, Saint-Eugène-de-Ladrière, Saint-Valérien et Saint-Fabien désirent y participer;

CONSIDÉRANT QUE notre municipalité a pris connaissance du *Guide à l'intention des organismes* concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Rimouski-Neigette accepte d'agir à titre d'organisme responsable et s'engage à réaliser ce projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Germain Therriault et résolu à l'unanimité que le conseil appuie la MRC de Rimouski-Neigette pour le dépôt du projet *Plans de développement et de mise en commun des municipalités rurales* dans le cadre de volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité.

RÉSOLUTION 175-2023 FACTURE DU LABORATOIRE D'EXPERTISES DE RIVIÈRE-DU-LOUP

Il est proposé par monsieur Pascal D'Astous et résolu à l'unanimité de payer la facture du Laboratoire d'expertises de Rivière-du-Loup au montant de **1 035.50\$ excluant les taxes** pour des travaux supplémentaires relatif à la construction de la nouvelle salle communautaire. Selon la résolution 105-2023, le coût des travaux supplémentaires est de **533\$ excluant les taxes**.

RÉSOLUTION 176-2023 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La levée de l'assemblée est proposée par madame Marie-Line D'Astous et résolu à l'unanimité à 19h10.

Je, Claude Viel, reconnait qu'en signant le procès-verbal, je signe toutes et chacune des résolutions de ce procès-verbal.

Claude Viel, maire

Annie Fournier,
Directrice générale et greffière-trésorière